



RÈGLEMENT OFFICIEL (le « Règlement »)

CONCOURS INTITULÉ « Courez la chance de gagner une expérience mémorable au Super Bowl LIX » (le « **Concours** »)

COMMANDITAIRE ET ORGANISATEUR DU CONCOURS. Le Concours est tenu par Metro Richelieu Inc. (ci-après l'« **Organisateur du Concours** ») et la Brasserie Labatt Limitée (ci-après le « **Commanditaire du Concours** »). **Les entités de la NFL (telles que définies dans le Règlement officiel) ne peuvent être tenues responsables de toute réclamation liée à la participation à cette promotion ou à tout prix décerné (y compris tout voyage ou activité liée au voyage). Les entités de la NFL n'ont pas offert ni commandité cette promotion de quelque façon que ce soit.**

DURÉE. Le Concours se déroule au cours de la période suivante (« **Durée du Concours** »)

Début du Concours:
Date : 3 octobre 2024
Heure : 8h01 (heure de l'Est)

Fin du Concours
Date: 30 octobre 2024
Heure : À la fermeture des Magasins participants

ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse aux résident(e)s de la province de Québec ayant au moins 21 ans, qui ont un passeport valide pour voyager aux États-Unis et qui sont membres du programme Moi à la date de participation.

Sont exclus: les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de l'Organisateur du Concours, du Commanditaire du Concours, la National Football League (NFL), ses clubs professionnels membres, NFL Ventures Inc., NFL Ventures LP, NFL Properties LLC, NFL Entreprises LLC, NFL International LLC et chacun de ses filiales, affiliés, propriétaires, actionnaires, administrateurs, directeurs, agents, représentants et employés directs ou indirects (collectivement, les « **Entités de la NFL** »), *Facebook* (si le Concours se déroule sur Facebook), de tout Magasin participant, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

PARTICIPATION / AUCUN ACHAT REQUIS

Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner. Un achat n'accroît pas les chances de gagner.

Le Concours se déroule dans 110 magasins Super C participants dans la province de Québec (les « **Magasins participants** »).

Membre MOI – Pour participer, vous devez être membre du programme MOI. Si vous n'êtes pas membre, vous pouvez vous inscrire à « <https://www.superc.ca/programme-moi> » sur www.superc.ca ou vous rendre dans un Super C participant. Pour ce faire, remplissez le formulaire d'inscription en fournissant votre nom, prénom, adresse complète, numéros de téléphone, date de naissance et adresse courriel. Si vous vous inscrivez via le site web, choisissez un code d'utilisateur et un mot de passe. Si vous êtes déjà membre MOI, assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme MOI sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.

Participation – Pendant la Durée du concours, une personne admissible peut participer au Concours en achetant une (1) caisse de 48 canettes (355 mL) de Bud Light (le « **Produit participant** ») dans l'un des Magasins participants en présentant sa carte MOI lors de son achat ou en ligne au www.superc.ca. Une personne admissible obtiendra automatiquement une (1) participation, indépendamment du nombre de Produits participants achetés au cours d'une même transaction dans un Magasin participant pendant la Durée du concours, tant que le minimum d'un (1) Produit participant acheté est respecté.

Si vous êtes membre mais n'avez pas votre carte MOI avec vous, présentez-vous au comptoir de service afin de faire estampiller votre reçu de caisse avant de quitter le magasin. Présentez-vous ensuite au comptoir de service du même magasin avec votre reçu de caisse et votre carte MOI pour demander un ajustement de votre solde de points et obtenir une participation. Seuls les reçus de caisse ainsi estampillés seront acceptés.

Participation sans achat. Pour participer sans achat, veuillez rédiger lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez le Concours et précisez votre prénom, nom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone, adresse courriel et votre numéro de membre MOI et postez votre lettre dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs, 11011 boul. Maurice-Duplessis, Montréal (Québec), H1C 1V3, afin qu'elle soit reçue au plus tard le 30 octobre 2024 ou postdatée de cette même-date. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur du Concours et votre participation sera ajoutée à la base de données.

Limite. Les personnes participantes doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi elles pourront être disqualifiées :

Une (1) inscription par carte MOI par jour et par achat

Un (1) prix par personne et par ménage ;

Pour les participations sans achat, l'Organisateur du Concours n'acceptera qu'une (1) lettre par enveloppe postée par personne par jour pendant la Durée du Concours.

PRIX

Le prix (le « Prix ») disponible à être gagné et sa valeur approximative de vente au détail sont les suivants :

Description du Prix (avec inclusions et conditions particulières)	Nombre de prix	Valeur approximative au détail du Prix
Il y a un (1) Prix à gagner parmi les Magasins participants qui consiste en un (1) voyage pour deux (2) personnes pour assister au Super Bowl LIX. Le Prix comprend le vol aller-retour en classe économique entre l'aéroport international canadien le plus près du domicile de la personne gagnante et La Nouvelle-Orléans, en Louisiane, trois (3) nuitées dans un hôtel de la Nouvelle-Orléans (en occupation double dans un hôtel choisi par le Commanditaire du concours), certains repas à l'hôtel (trois [3] déjeuners, deux [2] dîners et deux [2] soupers par personne, tel que déterminé par le commanditaire du concours), une activité touristique à La Nouvelle-Orléans le samedi 8 février 2025 (tel que déterminé par le Commanditaire du concours), deux (2) laissez-passer pour assister à l'événement d'avant-match (pour la personne gagnante et son invité(e)), le transport terrestre pour se rendre aux événements organisés et au match de football (tel que déterminé par le Commanditaire	Un (1)	28 000 \$ CA

<p>du concours), deux (2) billets dans les gradins supérieurs pour assister au Super Bowl LIX (pour la personne gagnante et son invité[e]) le 9 février 2025 (l'emplacement des sièges est laissé à la discrétion du Commanditaire du concours), un montant de 400 \$ CA en argent de poche (payable uniquement à la personne gagnante sous forme de carte de crédit prépayée ou de virement bancaire Interac), un (1) article souvenir commémoratif, y compris une carte d'identité officielle et un programme du jour de match par personne (à la discrétion du Commanditaire du concours), les services de soutien du personnel de l'événement à La Nouvelle- Orléans, et les taxes sur les services inclus. Les documents de voyage (y compris un passeport valide pour voyager aux États-Unis), les assurances, les taxes, les pourboires, les transports supplémentaires, la nourriture et les boissons, les vaccins médicaux ou la preuve de vaccination lorsque cela est exigé pour la participation, ainsi que toutes les autres dépenses et les autres frais personnels qui ne sont pas expressément inclus dans la description ci- dessus sont à la charge exclusive de la personne gagnante et de son invité(e). La personne gagnante doit posséder une carte de crédit valide pour payer les frais d'enregistrement, les frais</p>		
---	--	--

<p>accessoires et les dépôts de garantie exigés par l'hôtel ou les hôtels au moment du voyage. L'alcool ne fait pas partie du Prix. La valeur au détail approximative du Prix est de 28 000 \$ CA (selon un départ de Toronto). Le Prix n'est pas transférable ni échangeable, en totalité ou en partie, contre de l'argent, et il ne peut pas être revendu. Le Commanditaire du concours se réserve le droit de remplacer la totalité ou une partie du Prix par un article de valeur égale ou supérieure, à sa seule et entière discrétion. Le Commanditaire du concours ne sera pas tenu responsable si le voyage devait être entravé ou refusé pour des raisons ou des décisions des autorités gouvernementales (étrangères ou nationales), ou d'autres compagnies aériennes ou autorités aéroportuaires. Des restrictions de voyage régionales peuvent s'appliquer. Veuillez consulter les directives locales, provinciales et fédérales concernant les restrictions de voyage liées à la COVID-19 avant d'effectuer une réservation ou de voyager. La personne gagnante et son invité(e) doivent se conformer à toutes les politiques du lieu et de l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, la présentation d'une pièce d'identité valide avec photo sur le lieu de l'événement à des fins de vérification de l'âge ou d'identification, si cela est demandé.</p>		
---	--	--

<p>La personne gagnante et son invité(e) doivent être âgé(e)s de 21 ans ou plus. Le Commanditaire du concours ne sera pas tenu responsable si l'entrée sur le site est refusée pour des raisons ou des décisions des autorités gouvernementales (fédérales ou provinciales) ou des autorités sanitaires régionales. Le Commanditaire du concours ne sera pas tenu responsable si l'événement associé au prix devait être annulé pour quelque raison que ce soit. Des conditions générales supplémentaires s'appliquent : elles figurent sur le(s) billet(s) et pourront être consultées une fois le(s) billet(s) attribué(s). Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues avant la Date de clôture du concours. Il est obligatoire de répondre correctement à la question d'habileté mathématique pour gagner et se conformer au présent Règlement officiel du Concours.</p>		
---	--	--

Seule garantie du fabricant. Aucune autre garantie que celle du fabricant ou du Commanditaire du Concours ne sera applicable. L'Organisateur, le Commanditaire du concours et les Entités de la NFL n'ont aucune responsabilité à l'égard du Prix une fois remis.

Évènement. Dans le cas où un événement fait partie du Prix indiqué au tableau ci-dessus, les conditions suivantes s'appliquent :

- L'Organisateur ne sera pas responsable si des conditions météorologiques, des annulations d'événements ou d'autres facteurs indépendants de la volonté, de façon raisonnable, de l'Organisateur empêchent que le Prix soit complètement attribué ou en empêchent la jouissance. En pareil cas, la personne gagnante n'aura droit à aucun prix de remplacement ni à un équivalent en espèces.
- L'Organisateur n'est pas responsable de subvenir aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite ni de leur offrir des services particuliers, comme des installations accessibles et fauteuils roulants; toutefois, l'Organisateur valorise l'accommodement des besoins de ces personnes et, s'il en est avisé dans un délai raisonnable, il tentera de les accommoder de son mieux.
- Tous frais et dépenses autres que ceux mentionnés comme étant inclus dans le Prix ne sont pas compris et seront à la charge du de la personne gagnante et de son invité(e) notamment, mais sans limitation, les frais de transport entre la résidence de la personne gagnante et le lieu de départ à l'aller comme au retour, les repas, breuvages et consommations qui ne sont pas expressément inclus.
- Si la personne gagnante ou son invité(e) ne sont pas disponibles pour assister à l'événement au moment opportun et selon les modalités prévues aux présentes, aucune compensation ne sera accordée.
- L'Organisateur ne sera pas responsable de réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure ou décès.
- La personne gagnante et son invité(e) doivent avoir signé le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.

Voyage. Dans le cas où un voyage fait partie du Prix indiqué au tableau ci-dessus, les conditions suivantes s'appliquent :

- L'hébergement est en occupation double, catégorie standard.
- Le transport inclus dans le Prix est en classe économique.
- Tous frais et dépenses autres que ceux mentionnés comme étant inclus dans le prix ne sont pas compris et seront à la charge du gagnant et de son invité notamment, mais sans limitation, les frais de transport entre la résidence du gagnant et le lieu de départ à l'aller comme au retour, les repas, breuvages et consommations qui ne sont pas expressément inclus, les assurances personnelles incluant l'assurance-voyage, les taxes et frais de service, les pourboires, les frais d'interurbain, téléphonie, internet, de location de films, les boissons alcoolisées, les séjours au spa et traitements esthétiques, de santé et de beauté, les hausses de catégorie d'hébergement, de services ou de repas, les dépenses de nature personnelle, les coûts de vaccins et les frais d'obtention de documents de voyage, passeports et cartes de crédit.
- L'Organisateur n'est pas responsable de subvenir aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite ni de leur offrir des services particuliers, comme des installations accessibles et fauteuils roulants; toutefois, l'Organisateur valorise l'accommodement des besoins de ces personnes et, s'il en est avisé dans un délai raisonnable, il tentera de les accommoder de son mieux.

- Il est de la responsabilité de la personne gagnante et de son invité(e) de souscrire une assurance- voyage appropriée, à leurs frais; l'Organisateur ne sera tenu responsable d'aucuns frais médicaux.
- La valeur au détail du voyage peut varier selon la date et le lieu de départ. La personne gagnante n'aura pas droit à la différence entre la valeur au détail et le coût réel du voyage.
- Le Prix ne permet pas l'attribution de points en vertu d'un programme fidélité.
- La personne gagnante et son invité(e) doivent voyager ensemble, sur un même itinéraire.
- La personne gagnante et son invité(e) doivent détenir une carte de crédit valide pour couvrir les dépenses courantes.
- Les arrangements liés au voyage doivent être effectués par la personne gagnante dans les délais prescrits par l'Organisateur et le Commanditaire du Concours. Le voyage doit être effectué aux dates déterminées par l'Organisateur et le Commanditaire du Concours. Les dates du voyage sont sujettes à disponibilité au moment de la réservation. Certaines périodes peuvent être exclues tel que, sans limitation, la période des fêtes, du nouvel an, de la relâche scolaire, de Pâques et toute période de fort achalandage. Aucune modification ne sera acceptée une fois les arrangements effectués, ni quant aux noms des voyageurs, ni quant aux dates du voyage, ni quant à quelque autre aspect du voyage.
- La personne gagnante et son invité(e) doivent être en mesure de voyager au lieu de destination, notamment posséder un passeport valide, ne pas souffrir de restriction physique ou médicale ni d'empêchement de nature judiciaire ou d'autre nature les empêchant de voyager et doivent satisfaire à toutes les exigences du lieu de destination, notamment au niveau de l'âge légal.
- Si une portion du Prix n'est pas utilisée, aucune compensation ne sera accordée.
- Si la personne gagnante ou son invité(e) ne sont pas disponibles pour effectuer le voyage au moment opportun et selon les modalités prévues aux présentes, aucune compensation ne sera accordée.
- L'Organisateur ne sera pas responsable si des conditions météorologiques, des annulations d'événements, conflits de travail ou d'autres facteurs indépendants de la volonté de l'Organisateur, de façon raisonnable, empêchent que le Prix soit complètement attribué ou en empêche la jouissance. En pareil cas, la personne gagnante n'aura droit à aucun prix de remplacement ni à un équivalent en espèces.
- L'Organisateur ne sera pas responsable de réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure ou décès.
- La personne gagnante et son invité(e) doivent avoir signé le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.

TIRAGE

Date du tirage: 27 novembre 2024

Heure du tirage: 11h00 (heure de l'Est)

Le tirage a lieu aux bureaux de l'Organisateur, au **11011 Maurice-Duplessis, Montréal Qc. H1C 1V6**

Détails du tirage: Le Concours comprendra un (1) tirage au sort au cours duquel l'Organisateur du concours ou son Représentant désigné (ci-après le « **Représentant** ») sélectionnera au hasard une (1) parmi l'ensemble des participations admissibles reçues dans l'ensemble des Magasins participants pendant la Durée du concours (ci-après le « **Tirage** »).

RÉCLAMATION DU PRIX

Afin d'être déclaré gagnant(e), tout(e) participant(e) sélectionné(e) doit:

- a) être joint par l'Organisateur du concours ou par son Représentant par téléphone ou courriel (selon les coordonnées fournies lors de son inscription au programme MOI) dans les cinq (5) jours suivant la date du Tirage. Tout participant(e) sélectionné(e) qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur pendant cette période sera disqualifié(e), et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le Prix. Dans l'éventualité où un(e) participant(e) sélectionné(e) était joint par courriel, il ou elle devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification du Prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification de la personne participante sélectionnée et la sélection d'un nouveau participant ou d'une nouvelle participante ;
- b) signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur au plus tard 48 heures suivant la date de sa réception;
- c) avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question d'habileté mathématique;
- d) sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie;

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent Règlement, le ou la participant(e) sélectionné(e) sera disqualifié(e). Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours pourra, à sa discrétion, annuler le Prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les participations admissibles restantes jusqu'à ce qu'un ou une participant(e) soit sélectionné(e) et déclaré(e) gagnant(e). Si aucun(e) participant(e) n'est déclaré(e) gagnant(e) dans les soixante (60) jours suivant le Tirage original, le Prix sera annulé.

Dans un délai de deux (2) à quatre (4) semaines suivant la réception du formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité dûment rempli et signé, l'Organisateur du Concours communiquera avec le gagnant ou la gagnante afin de l'informer des modalités de prise de possession de son Prix.

Le Prix ne sera remis qu'à la personne gagnante confirmée. Si un gagnant potentiel ou une gagnante potentielle ne peut pas être joint conformément au présent Règlement pour quelque raison que ce soit et/ou ne peut accepter le Prix pour quelque raison que ce soit, il ou elle sera alors disqualifié(e) du Concours (et devra abandonner tous ses droits à l'égard du Prix).

Refus d'accepter le Prix. Le refus d'une personne participante sélectionnée d'accepter le Prix selon les modalités du présent Règlement libère l'Organisateur, le Commanditaire du Concours et les Entités de la NFL de toute obligation liée à ce Prix envers cette personne.

Frais de réclamation du Prix. Tous les coûts ou dépenses encourus par le ou la gagnant(e) relativement à la réclamation ou à l'utilisation du Prix sont de la responsabilité du gagnant ou de la gagnante.

Prix limités. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent Règlement.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Disqualification. Tous documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les formulaires d'inscription, de participation, cartes à gratter et formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont sujets à vérification par l'Organisateur du Concours. L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler une participation au Concours lorsque la personne participante a procédé à un achat comme mode de participation au Concours et que cette personne a ensuite retourné le ou les bien(s) acheté(s). Cette même personne participante aura alors l'occasion de participer au Concours via un mode de participation sans achat, si les délais prévus au présent Règlement de concours le permettent. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui ont sont incomplètes, illisibles, mutilées, frauduleuses, détériorées ou comportant une erreur d'impression ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les participant(e)s qui ne se seront pas conformés au présent Règlement sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tout concours ou promotion que l'Organisateur tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné : (i) d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, ou (ii) d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, ou (iii) d'avoir enfreint le présent règlement, ou (iv) d'avoir utilisé un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants, ou (v) d'avoir obtenu des participations au-delà de la limite permise, ou (vi) d'avoir utilisé plusieurs noms, identités, adresses électroniques et/ou tout système ou programme automatisé pour s'inscrire ou participer au Concours, ou (vii) d'avoir perturbé le déroulement du Concours de quelque autre manière, ou (viii) d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. LE PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET, UN ÉQUIPEMENT, UNE APPLICATION OU UNE TECHNOLOGIE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE À L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT CIVIL ET L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT DE DÉNONCER CETTE PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES- INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité. En participant ou en tentant de participer à ce Concours, toute personne participante sélectionnée pour le Prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, le Commanditaire du concours, les Entités de la NFL, ses sociétés mères, toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, tout Magasin participant, *Facebook* (si le Concours se déroule sur *Facebook*), les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs

et ayant droit respectifs (collectivement les « **Bénéficiaires de l'exonération** ») de tout dommage et de toute responsabilité se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.). Afin d'être déclarée gagnante, la personne participante sélectionnée et son invité(e) seront tenus de signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité aux règlements du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

Limite de responsabilité. Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le Règlement officiel, l'annonce de la personne gagnante, l'attribution du Prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel au autre communication à l'Organisateur du Concours ou à une personne participante pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toute inscription en retard, perdues, volées, retardées, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

Fonctionnement du site Internet. L'Organisateur du Concours ne garantit d'aucune façon que le site Internet du Concours sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la durée du Concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.

Annulation, suspension ou modification du Concours. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent Règlement.

Fin de la participation au Concours. Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le Tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, parmi les participations

admissibles reçues pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

Renseignements personnels. En participant au Concours, les personnes participantes consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par l'Organisateur et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix. En acceptant un prix, toute personne gagnante autorise l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, son nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Toute personne participante peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

Propriété intellectuelle et droits d'auteur. En soumettant une photographie, pièce musicale, création ou autre type d'œuvre (l'« Œuvre ») dans le cadre de ce Concours, le participant garantit que l'Œuvre est libre de tous droits de tierces personnes et le participant garantit détenir les droits nécessaires pour soumettre l'œuvre ainsi que, notamment mais sans limitation, pour autoriser l'Organisateur à l'utiliser, la modifier, la transférer, l'adapter, la diffuser, la communiquer ou la distribuer, sur quelque support de diffusion, média ou technologie que ce soit, y compris mais sans limitation, télévision, technologie de l'information, sans fil ou en ligne. La personne participante accepte de fournir, sur demande, la preuve des droits qu'il détient sur l'Œuvre et il indemnise l'Organisateur en cas de réclamation, demande, poursuite, litige découlant de tout type d'utilisation de l'Œuvre.

Propriété. Tous renseignements et documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins de participation, cartes à gratter, formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, renseignements de nature technique, technologique ou opérationnelle et renseignements se rapportant à des dessins, systèmes informatiques, logiciels, logos, marque de commerce et propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur du Concours. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné aux participant(e)s.

Identification de la personne participante. Aux fins du présent Règlement, la personne participante est la personne associée au numéro de membre de la carte MOI lors de l'achat du Produit participant. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur(e) d'un formulaire d'inscription, ce dernier ou cette dernière sera considéré(e) avoir été envoyé par le ou la titulaire de compte autorisé associé à l'adresse de courrier électronique fournie au moment de l'inscription. On entend par « titulaire de compte autorisé » la personne physique à qui est attribuée une adresse de courrier électronique par un fournisseur d'accès internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses de courrier électronique pour le domaine associé à l'adresse de courrier électronique soumise.

Décision de l'Organisateur du Concours. Toute décision de l'Organisateur du Concours, ou de ses représentants, relative au présent Concours est finale et sans appel.

Facebook. Si le Concours est hébergé sur la plateforme *Facebook*, toute personne qui y participe confirme qu'elle dégage *Facebook* de toute responsabilité et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui pourrait découler de sa participation au

Concours et reconnaît que le Concours n'est aucunement commandité, approuvé ou administré par *Facebook*, ni associé à *Facebook*. Les renseignements fournis par les participants sont fournis à l'Organisateur du Concours et non à *Facebook*.

Règlement du concours en français et en anglais. Dans l'éventualité d'un conflit entre les termes du Règlement du Concours en français et les termes du Règlement du Concours en anglais, les termes du Règlement du Concours en français prévaudront.

Divers. En participant au Concours, les participants et participantes acceptent d'être liés au présent Règlement et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles décisions sont finales et sans appel à tous égards, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité ou la disqualification des participations ainsi que l'attribution d'un prix. Le Concours est assujéti à tous les lois et règlements applicables. Seuls les participant(e)s choisi(e)s seront contactés. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré illégal ou inexécutable par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes demeureront applicables.

LOI APPLICABLE.

RÉSIDENTES ET RÉSIDENTS DU QUÉBEC : SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES ET DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL, LES PERSONNES PARTICIPANTES ACCEPTENT EXPRESSÉMENT QUE LES TRIBUNAUX DU QUÉBEC AIENT LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE POUR TOUT DIFFÉREND OU LITIGE DÉCOULANT DE CE CONCOURS OU S'Y RAPPORTANT, ET ACCEPTENT DE SE SOUMETTRE À LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX DU QUÉBEC. LE LIEU DE TOUT DIFFÉREND OU LITIGE PRÉSENTÉ PAR UNE RÉSIDENTE OU UN RÉSIDENT DU QUÉBEC SERA MONTRÉAL, AU QUÉBEC.

Règlements. Les Règlements du concours sont disponibles sur le site « www.superc.ca/ » et pour consultation dans les Magasins participants.

Produit Participant

MARQUE	PRODUIT	FORMAT	SAP SUPER C
Bud Light	CANETTES BUD LIGHT	48 x 355 ml	24929202